



Refus succession pour les enfants

Par **mog54**, le 11/12/2014 à 15:43

bonjour
pouvez vous m'expliquer si les éventuels créanciers
veulent poursuivre les enfants que peuvent'ils
faire s'ils sont majeurs ils peuvent refuser la succession?
mineurs les parents doivent refuser pour eux , c'est
facile?
merci

Par **cocotte1003**, le 11/12/2014 à 16:28

Bonjour, si vous acceptez une succession c'est avec l'actif mais aussi le passif, les dettes.
Vous devrez donc les régler. Vous pouvez refuser la succession pour éviter de payer en
pensant bien à le faire pour vos héritiers, avec accord du juge s'ils sont mineurs. Voyez pour
les démarches avec le notaire. Attention vous êtes quand même soumis à l'obligation de
payer les frais de funérailles, cordialement

Par **aguesseau**, le 11/12/2014 à 16:58

bjr,
vous pouvez ce lien relatif à la renonciation d'une succession.
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml>

mais pour les enfants mineurs, il faut l'accord du juge des tutelles, ce qui n'est pas forcément facile à obtenir.

cdt

Par **mog54**, le **11/12/2014 à 18:12**

merci pour vos reponses
oui donc c'est peut etre pas facile !
cdt